

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES-LA LOYERE
PROCES-VERBAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Fragnes-La Loyère s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alain GAUDRAY, Maire, sur convocation adressée le 30/03/2017, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : COULON Virginie, DURY Michel, GRISARD Lise, HADORN Camille, HOHWEILLER Fabrice, LEGRAND Emilie, MENOTTI Claude, MOREL Annick, MUTHELET Laurent, PETIT Alain, PION Bernard, REVOL Hélène, ROESLER Patricia, SANCHEZ Grégory, VELOSO Alexiane, WAETERLOOT Sébastien.

Absents excusés : PARIS Fabienne, SANTIAGO Patrick

Secrétaire de séance : LEGRAND Emilie.

Monsieur le maire annonce la démission de Mme Fabienne Paris, Conseillère municipale. Conformément aux dispositions du Code Electoral, le candidat suivant sur la liste sera intégré en qualité de conseiller municipal à la prochaine séance.

Le procès-verbal du 07/03/2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

RAPPORTEUR C. MENOTTI

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL, DECLARE** à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

RAPPORTEUR C. MENOTTI

Le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants, pour l'année 2016 :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement : 1 487 167.14 €

Recettes de fonctionnement : 1 548 773.48 €

Excédent de clôture : 61 606.34 €

Excédent antérieur reporté : 213 750.11 €

Excédent cumulé : 275 356.45 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement : 292 967.29 €

Recettes d'investissement : 294 951.69 €

Excédent de clôture : 1 984.40 €

Excédent antérieur reporté : 143 585.13 €

Excédent cumulé : 145 569.53 €

Monsieur le Maire se retire de la séance, et Claude MENOTTI met au vote le Compte Administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

RAPPORTEUR C. MENOTTI

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif 2016 de la commune de Fragnes-La Loyère fait apparaître un :

- Excédent de fonctionnement de 275 356.45 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 comme suit :

- Affectation à la section de fonctionnement au c/002 de 150 565.45 €
- Affectation à la section d'investissement au c/1068 de 124 791 €

4. BUDGET PRIMITIF 2017

RAPPORTEUR C. MENOTTI

Présentation des affectations par rapport au budget 2016.

Dépenses de fonctionnement :

- Charges de personnel : représentent 60% du coût de fonctionnement
 - Baisse à prévoir dans les années à venir
- CCAS : subvention identique à l'année 2016 soit 31 600 €

Total dépenses de fonctionnement : 1 665 750 €

Recettes de fonctionnement

- Attribution de compensation reversée par le Grand Chalon : devrait rester stable jusqu'à la fin du mandat (votée par le Grand Chalon à l'unanimité)

Total recettes de fonctionnement : 1 665 750 €

Dépenses d'investissement :

Investissements définis selon engagements pris pendant la campagne.

- Réfection de la place de l'église
- Aménagement de la circulation sur la commune

Total dépenses d'investissements : 527 248 €

Recettes d'investissement : 527 248 €

Budget équilibré
Adopté à l'unanimité

5. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : REVALORISATION DES MONTANTS BRUTS MAXIMAUX MENSUELS

RAPPORTEUR A. GAUDRAY

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de FRAGNES-LA LOYERE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu le Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu la circulaire n° ARCB1632021C relative à la revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif, et pour la durée des fonctions des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique :

Fonction	Taux
1 ^{er} adjoint	16.5 % Indice brut terminal de la fonction publique
2 ^{ème} adjoint	16.5 % Indice brut terminal de la fonction publique
3 ^{ème} adjoint	16.5 % Indice brut terminal de la fonction publique
4 ^{ème} adjoint	16.5 % Indice brut terminal de la fonction publique
5 ^{ème} adjoint	16.5 % Indice brut terminal de la fonction publique

- **DIT** que le versement des indemnités de fonction sera effectif à la date du 1^{er} Janvier 2017
- **DIT** que les indemnités seront revalorisées à la date du 1^{er} Février 2017
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal en cours.

6. NOUVELLE TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES AU 01/09/2017

RAPPORTEUR : V. COULON

Suite au travail de la commission périscolaire, Madame COULON propose de réviser la tarification des NAP pour l'année scolaire 2017-2018 dans un premier temps. La révision des tarifs de la cantine et de la garderie interviendra dans un prochain conseil municipal.

Actuellement, les NAP sont proposées aux familles gratuitement et ne font l'objet d'aucune facturation.

Le coût des NAP représente actuellement pour la commune environ 31 000 € pour l'année dont 17 000 € de frais de personnel et 14 000 € d'intervenants extérieurs.

Une étude comparative a été menée auprès des communes environnantes et les NAP sont facturées entre 3 € et 7 € par période scolaires (5 périodes entre les vacances scolaires) selon les communes.

La commission périscolaire propose de fixer le tarif des NAP pour les familles extérieures à la commune à 5 € par période scolaire soit 25 € par an.

Adopté à l'unanimité

7. DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT

RAPPORTEUR : A. GAUDRAY

Messieurs Gaudray et Menotti se sont rendus à une présentation par les services du département de l'enveloppe financière 2017 envisagée pour soutenir l'investissement des collectivités. Plusieurs investissements prévus au budget 2017 pourraient être éligibles à l'appel à projets 2017.

Deux éléments sont donnés :

- un seul projet par porteur.
- Un dépôt des dossiers avant le 31 mai 2017

Des informations complémentaires du département sont en attente afin de connaître la nature des projets susceptibles d'être finançables et les modalités de constitution des dossiers.

Ce point sera aussi inscrit au prochain conseil municipal

8. DENONCIATION DU BAIL DE LOCATION AVEC LE ROTARY CLUB

Depuis 1977, un bail de location d'une parcelle sur laquelle se trouve l'Eglise de La Loyère, située le long du canal, est reconduit avec le Rotary Club. Ce bail dont le montant initial était d'un franc symbolique avait pour but d'engager des travaux de rénovation /stabilisation de cette église.

Ces travaux ont été réalisés sur les premières années mais depuis environ 25 ans, pas d'autres travaux n'ont été engagés.

Monsieur le Maire propose, en accord avec le Président du Rotary Club, M. Lombard, de résilier conjointement le bail par un avenant.

Adopté à 16 voix pour et une abstention

9. QUESTIONS DIVERSES

- Désignation d'un élu référent du patrimoine : Laurent Muthet et Hélène Revol
- Désignation d'un élu référent santé (en remplacement de Mme Paris) : Pas de volontaire
- pour l'instant
- Remplacement d'un adjoint administratif en congé de maternité à partir du 18/04/2017 (remplacement à 80%)
- Incident devant école : Conflit familial avec problème scolaire : Intervention de la Gendarmerie en partenariat avec la commune et Intervention de l'Education Nationale (passage à 3 reprises de l'Inspecteur de Chalon 2) et Cellule de crise le lendemain matin avec le directeur, le maire et la psychologue scolaire. Passage dans les classes afin de recadrer les éléments faux. Les enfants des familles concernées seront scolarisés sur Chalon

- Visiophone : début des travaux pendant les vacances de Pâques
- CALENDRIER :
- Ralentissement de la circulation : expérience rue du bourg semaine prochaine (chicane)
- 06/04 à 19 h 30 : Réunion intervenants NAP
- 10/04 : réunion avec responsables d'associations pour la fête du village
- 05/04 : 14 h00 visite des berges de la Thalie
- 09/04 : brocante loup kids
- 10/04 : ONF M. Soullignac – informations journée citoyenne
- 10/04 : 15 h00 CAO place de l'Eglise
- 10/04 : 20 h 30 CA CCAS
- 11/04 : Formation sur les pouvoirs de police du maire à St Cyr au Mont d'Or
- 18/04 : 18 h00 Venue de Cécile Untermaier en mairie pour échange avec le CM
- 19/04 : 8 h 30 : CCID
- 23/04 : Elections / tableaux de présence aux bureaux de vote

Séance levée à 23 h 10

Prochain conseil municipal le 9 Mai 2017